



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2013-058

*** * ***

Objet :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable et de l'assainissement collectif /
année 2012.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaient présents :

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie à 18h35 - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – SUQUET Maguelonne - CHRISTOL Marcel – SERVEL Olivier –SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

Pouvoirs : MM. BARRAL Claude à GOMEZ René – LESAGE Lamyaa à LECOMTE Olivier – LECLERC Joëlle à SOREL Joëlle

Absents : MM. SIDERIS André –DELVAL Valérie - CHAUSSY Stéphan – ZORGNOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 5 juin 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, en application de l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif, pour l'année 2012.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20130613-DEL2013-058-DE
Date de télétransmission : 19/06/2013
Date de réception préfecture : 19/06/2013